

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Jessy Leclerc Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ABSENT

M. le conseiller	Dominic Côté
------------------	--------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2016-12-282

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay procède à la présentation des prévisions budgétaires 2017. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019.

2016-12-283

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2017 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2017 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'**un million cinq cent quinze mille sept cent cinquante-deux dollars (1 515 752 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	318 873 \$
Sécurité publique	210 913 \$
Transport	353 003 \$
Hygiène du milieu	245 155 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	77 959 \$
Loisirs et culture	18 266 \$
Frais de banque	1 200 \$
Équipements régionaux	18 094 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	24 000 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (capital)	9 000 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux (capital)	146 900 \$
Intérêts sur emprunts	92 389 \$

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'**un million cinq cent quinze mille sept cent cinquante-deux dollars (1 515 752 \$)**, les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques	623 783 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	28 002 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	229 804 \$
Compensation - Réseau local de voirie	84 837 \$
Compensation - Terres publiques	62 377 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	145 909 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 319 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	18 188 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	52 347 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	257 900 \$
Immeuble de l'école primaire :	18 000 \$
Péréquation :	239 900 \$
Recettes de la taxe spéciale	9 213 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 63 947 900 \$ x 0,0077816 \$/100 \$	
Recettes de la taxe foncière générale	607 505 \$
Évaluation imposable de 63 947 900 \$ x 0,95 \$/100 \$	
Affectation du surplus	17 351 \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, totalisant la somme de **cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

2017 : 45 000 \$

2018 : 40 000 \$

2019 : 40 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-12-285

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-17, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DES TAXES SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 »

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2016-17.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement numéro 2016-17 a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2016-17;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Joyce Bérubé lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lecture du règlement numéro 2016-17;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2016-17, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 ».

QUE le règlement numéro 2016-17 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2017

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2017. Parmi les douze personnes présentes, aucune ne se prévaut de cette période de questions.

2016-12-286

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 5 décembre 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 8.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé
Président de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg